

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

pour un an	26 fl.	30 fl.
six mois	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

5 premières lignes 1 fl. 50 timbre  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,  
à La Haye, Lager Nieuwstraat,  
derrière le Prinsgracht, No. 12.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. Van Weelden, libraire,  
Spui, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction, francs de ports.

LA HAYE, 30 Janvier.

Affaires d'Angleterre.

LES AFFAIRES SOUMISES À LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR SIR ROBERT PEEL.  
Dans la séance de la chambre des communes de mardi dernier, le 27, sir Robert Peel a présenté ses projets financiers. Le discours prononcé par cet homme d'Etat n'a pas duré moins de six heures et le résumé seul occupe 4 colonnes du Times. Nous reproduisons ci-après les modifications proposées au tarif des douanes et la base de la nouvelle législation sur les céréales. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Sur la révision de la législation sur la culture de la soie, sur la révision de la législation sur divers produits du sol et de l'industrie étrangère. Il agira à cet égard d'après la proposition exprimée dans le discours de la reine, que l'abolition des droits prohibitifs et la diminution des droits protecteurs, considérés en elles-mêmes, seraient un acte de sage politique. En effet, si dans diverses circonstances cette opinion peut être soutenue, ce ne peut être uniquement que dans des vues particulières d'intérêt national ou de justice envers des intérêts particuliers. Il agira en même temps d'après la conviction acquise, pendant ces trois dernières années, nonobstant une diminution considérable des droits, le montant des droits perçus est accru, une plus grande activité s'est manifestée dans les commandes de travaux et la prospérité et le bien-être ont augmenté parmi les habitants.

Tout en admettant le maintien de ces principes dont l'application a produit des résultats si satisfaisants et qui ont déjà obtenu l'approbation de la chambre, il n'est pas éloigné de ne porter aucune atteinte au crédit public, et par conséquent il est prêt à agir avec prudence, afin de ne préjudicier en aucune manière à l'industrie et au commerce du pays. Il est possible que par suite de ces modifications, il y aura une certaine diminution de la valeur des propriétés qui seront mis en jeu par ces modifications, et qu'on pourra dire que ces modifications des droits sont une perte pour le pays. Ils doivent alors faire une proposition qui ait pour but de démontrer que la protection accordée à l'industrie nationale est utile, et qu'elle doit être maintenue. Il espère qu'en considération des difficultés que présente la question et de la nature des opinions divergentes qui existent depuis si longtemps sur cette matière, la proposition qu'il va soumettre à la chambre, sera approuvée en son entier, quelles que soient les objections que l'on pourrait élever contre quelques parties de son projet. Si la décision de la chambre est telle, alors il espère de sa proposition les plus heureux résultats; dans le cas contraire, il serait plus avantageux pour l'intérêt de toutes les parties, que sa proposition fût rejetée dans le plus bref délai possible. Il ne veut pas appliquer le grand principe d'abaissement des droits protecteurs à l'intérêt particulier, mais à tous les intérêts du pays, c'est-à-dire aux fabrications, au commerce et à l'agriculture, afin que le sacrifice, s'il existe, ne tombe pas sur tous. Dans ces dernières années on a vu dans les délibérations de la chambre la révision du tarif en matière de sucre. Sir Robert Peel avait fait une proposition de maintenir, sur une certaine quantité de sucre, le droit perçu sur les matières premières de fabrication. Il ne fut pas adopté, mais presque aucun droit sur les matières premières provenant des pays étrangers.

Dans cet état de choses on pouvait exiger des fabricants qu'ils fissent abandon de la protection dont ils jouissaient. Les seules matières premières qui aujourd'hui sont encore soumises à des droits, sont le suif et les bois de construction. Le ministre veut porter les droits sur le suif de 3 shillings 2 pence à 1 sh. 6 p. par quartier, et diminuer dans une proportion successive ceux des bois de construction, jusqu'à ce qu'ils soient abaissés à un taux où ils pourraient être maintenus et qu'il fera connaître plus tard. Quant aux fabricants qui emploient la laine, les fils et le coton, le ministre exige d'eux surtout qu'ils prouvent combien leur conviction leur est justement acquise, en faisant l'abandon des droits protecteurs dont ils ont joui jusqu'ici. Il croit devoir l'exiger avec d'autant plus de confiance que ce sont eux, et non les cultivateurs, qui les premiers ont demandé des droits protecteurs. Sir Robert Peel dit ensuite que son intention est d'affranchir de tout droit les étoffes grossières de laine, fil et coton, et d'abaisser de 20 à 10 pour cent ceux perçus sur les étoffes fines de même matière.

Sur la soie actuellement frappée d'un droit de 30 p. c. et plus, il est proposé un droit de 15 p. c., car ce droit était moins une protection pour le fabricant qu'un avantage pour le fraudeur. D'autres réductions sont proposées sur une quarantaine d'articles, parmi lesquels figurent les papiers de tentures, métaux ouvrés, peaux tannées, bottes, souliers, chapeaux, tissus de paille, voitures, savon, eaux-de-vie, genièvre, sucre, etc.

Passant ensuite aux articles de l'agriculture, M. Peel propose un droit de 5 sh. par quartier pour toutes les semences; le maïs, ou blé indien, importé comme nourriture des bestiaux, serait libre à l'importation; par là l'agriculteur jouirait d'un avantage sans qu'on lui ôtât la protection; il propose également la libre entrée du sarrasin, du maïs et de la farine de sarrasin. Les droits d'entrée sur le beurre, le fromage, le poisson salé et le bœuf seraient portés à la moitié du taux actuel. Les droits d'entrée seraient entièrement supprimés sur le bétail de toute espèce, le bœuf salé, le lard, les porcs, les chevaux, les pommes de terre, toutes les espèces de plantes et substances alimentaires.

Quant aux nouvelles lois sur les céréales, sir Robert Peel dit que, bien qu'il ne veuille pas les abolir du premier coup, le maintien n'en sera cependant que provisoire. Il proposera donc une loi préparée de manière qu'à une époque donnée, l'importation de toutes les céréales sera libre de droit; en attendant il demande que l'on diminue directement les droits sur les grains, et cette diminution des droits sera fixée pour la durée de trois ans. Les modifications proposées au tarif des céréales, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1849, tant que le prix moyen du froment sera de 48 shillings le quarter, le droit sera de 10 sh.; il descendra à 9 sh. lorsque le prix moyen régulateur sera entre 48 et 49 sh.; de 8 sh. lorsque le prix moyen sera de 49 à 50, et ainsi de suite jusqu'à ce que le prix moyen s'étant élevé à 54 sh.; le droit sera de 4 sh., taux qui restera invariable, quel que soit le prix inférieur du froment.

Les dispositions pour les autres espèces de céréales suivront la même échelle qu'il est fixé pour le froment.

Sir Robert Peel dit qu'il fera une nouvelle proposition tendant moins à dédommager qu'à favoriser les intérêts de ceux que l'on prive d'une protection dont ils ont joui, intérêts qui exercent une grande influence sur la prospérité du pays. Ennumérant ensuite quelques-unes des principales charges qui pèsent sur la classe des artisans, il cite en première ligne les contributions pour l'entretien des prisons, les contributions pour les démenagements, et propose d'y apporter des modifications.

M. Peel ne croit pas devoir proposer une modification à la loi dite *taxe des pauvres*. Mais il croit utile d'affranchir les cultivateurs de l'obligation d'entretenir les détenus dans les prisons, des différents cotés; de payer par le trésor tous les frais de police, lesquels frais sont payés maintenant en partie par les cultivateurs.

En terminant, sir Robert Peel prie la chambre d'examiner mûrement ses propositions et de calculer les suites qu'en pourrait entraîner le rejet. Il ne peut pas donner l'assurance qu'on accordera à l'étranger une égale faveur aux produits anglais; mais en modifiant le tarif il n'a eu en vue que les intérêts de l'Angleterre, et il est convaincu que les autres nations suivront l'exemple de la Grande-Bretagne et qu'elles comprendront la nécessité d'abolir les tarifs prohibitifs. Il espère que ses propositions seront accueillies favorablement par toutes les classes de la société.

Le discours de Robert Peel a produit une grande sensation. La discussion sur ses propositions a été fixée à lundi en huit.

Les explications catégoriques données le 26, à la chambre des lords par le duc de Wellington ne laissent plus aucun doute sur la résolution prise par tous les collègues de sir Robert Peel d'appuyer de tout leur pouvoir les mesures que proposera sir Robert Peel. Cette résolution est, comme nous l'avons fait remarquer, la conséquence du fait de leur rentrée aux affaires après la crise ministérielle du mois de décembre dernier.

Quelle que soit l'obstination des membres du parti territorial, la déclaration du duc de Wellington ne peut amener de donner à réfléchir aux hommes de ce parti que l'esprit de caste n'a pas aveuglé au point de leur faire méconnaître les dangers de leur propre situation. Le duc de Richmond a pu traiter sir Robert Peel de révolutionnaire, d'homme sans principes, mais oserait-il porter une pareille accusation contre le nom le plus illustre de l'aristocratie anglaise, et s'il l'osait, trouverait-il dans la noble assemblée dont il fait partie, beaucoup de voix pour applaudir ces imprudentes paroles? Non, elles seraient sans effet, car le duc de Wellington sera toujours l'un des représentants les plus glorieux des idées conservatrices, et on serait mal venu dans les chambres, comme dans le pays, à mettre en doute la loyauté de son caractère et la sincérité de ses convictions.

Si donc le duc de Wellington déclare aujourd'hui qu'une modification des lois sur les céréales est devenue urgente, s'il déclare que la formation d'un cabinet fondé sur le principe du maintien de ces lois lui paraît impossible et qu'il ne voudrait pas prendre la responsabilité d'une telle combinaison, il faut qu'en effet la situation soit réellement grave pour avoir motivé à ce point les vues de cet homme d'Etat.

Quelle que soit l'amitié politique qui unit les deux principaux membres du cabinet anglais, on ne peut supposer qu'un homme aussi haut placé que l'est le duc de Wellington, ait pu sacrifier ses convictions au maintien de cette amitié. On peut encore moins supposer que le désir de rester au pouvoir ait été pour quelque chose dans la détermination du noble duc, le parti ultra-tory doit donc se résigner à accepter sans espoir de retour ce qu'il appellera peut-être une défection nouvelle, une trahison, mais ce qui n'est que l'effet de la haute raison qui a toujours présidé à la conduite du duc de Wellington.

Si les bruits qui courent, sont exacts, sir Robert Peel n'aurait communiqué à aucun de ses collègues les projets qu'il doit soumettre aujourd'hui au parlement. Il est difficile de croire que les choses se soient passées ainsi; mais dans ce cas les membres du cabinet auraient donné carte blanche à leur chef en l'assurant de leur concours entier et cordial comme l'a fait le duc de Wellington à la chambre des pairs. Des lois toutes bruits de démissions ministérielles dont le *Morning Post* annonce chaque matin ses lecteurs, deviennent sans vraisemblance et sans portée.

Des ministres autorisant leur collègue à présenter les propositions, qu'il croit nécessaires pour répondre aux exigences de la situation, et lui donner cette autorisation avec l'assurance de leur appui, ce n'est pas ce qu'on peut attendre de se retirer du conseil d'état, ne vaut rien, jouerait un rôle ridicule et dangereux pour leur réputation d'hommes sages, et l'on ne peut raisonnablement admettre qu'une pareille comédie se joue dans les conseils de la couronne.

M. Mercier, ministre d'Etat, gouverneur de la province de Hainaut, plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, en mission extraordinaire près la cour des Pays-Bas, accompagné de M. van der Straeten, chargé des fonctions de secrétaire, est arrivé hier en cette résidence. Son Exc. est descendue chez M. de Witt, à l'Hotel de l'Europe.

Les amis des beaux-arts apprendront sans doute avec une vive satisfaction, que le Roi veut de choisir pour son cabinet dans

les fils et le coton, le ministre exige d'eux surtout qu'ils prouvent combien leur conviction leur est justement acquise, en faisant l'abandon des droits protecteurs dont ils ont joui jusqu'ici. Il croit devoir l'exiger avec d'autant plus de confiance que ce sont eux, et non les cultivateurs, qui les premiers ont demandé des droits protecteurs. Sir Robert Peel dit ensuite que son intention est d'affranchir de tout droit les étoffes grossières de laine, fil et coton, et d'abaisser de 20 à 10 pour cent ceux perçus sur les étoffes fines de même matière.

Sur la soie actuellement frappée d'un droit de 30 p. c. et plus, il est proposé un droit de 15 p. c., car ce droit était moins une protection pour le fabricant qu'un avantage pour le fraudeur. D'autres réductions sont proposées sur une quarantaine d'articles, parmi lesquels figurent les papiers de tentures, métaux ouvrés, peaux tannées, bottes, souliers, chapeaux, tissus de paille, voitures, savon, eaux-de-vie, genièvre, sucre, etc.

Passant ensuite aux articles de l'agriculture, M. Peel propose un droit de 5 sh. par quartier pour toutes les semences; le maïs, ou blé indien, importé comme nourriture des bestiaux, serait libre à l'importation; par là l'agriculteur jouirait d'un avantage sans qu'on lui ôtât la protection; il propose également la libre entrée du sarrasin, du maïs et de la farine de sarrasin. Les droits d'entrée sur le beurre, le fromage, le poisson salé et le bœuf seraient portés à la moitié du taux actuel. Les droits d'entrée seraient entièrement supprimés sur le bétail de toute espèce, le bœuf salé, le lard, les porcs, les chevaux, les pommes de terre, toutes les espèces de plantes et substances alimentaires.

Quant aux nouvelles lois sur les céréales, sir Robert Peel dit que, bien qu'il ne veuille pas les abolir du premier coup, le maintien n'en sera cependant que provisoire. Il proposera donc une loi préparée de manière qu'à une époque donnée, l'importation de toutes les céréales sera libre de droit; en attendant il demande que l'on diminue directement les droits sur les grains, et cette diminution des droits sera fixée pour la durée de trois ans. Les modifications proposées au tarif des céréales, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1849, tant que le prix moyen du froment sera de 48 shillings le quarter, le droit sera de 10 sh.; il descendra à 9 sh. lorsque le prix moyen régulateur sera entre 48 et 49 sh.; de 8 sh. lorsque le prix moyen sera de 49 à 50, et ainsi de suite jusqu'à ce que le prix moyen s'étant élevé à 54 sh.; le droit sera de 4 sh., taux qui restera invariable, quel que soit le prix inférieur du froment.

Les dispositions pour les autres espèces de céréales suivront la même échelle qu'il est fixé pour le froment.

Sir Robert Peel dit qu'il fera une nouvelle proposition tendant moins à dédommager qu'à favoriser les intérêts de ceux que l'on prive d'une protection dont ils ont joui, intérêts qui exercent une grande influence sur la prospérité du pays. Ennumérant ensuite quelques-unes des principales charges qui pèsent sur la classe des artisans, il cite en première ligne les contributions pour l'entretien des prisons, les contributions pour les démenagements, et propose d'y apporter des modifications.

M. Peel ne croit pas devoir proposer une modification à la loi dite *taxe des pauvres*. Mais il croit utile d'affranchir les cultivateurs de l'obligation d'entretenir les détenus dans les prisons, des différents cotés; de payer par le trésor tous les frais de police, lesquels frais sont payés maintenant en partie par les cultivateurs.

En terminant, sir Robert Peel prie la chambre d'examiner mûrement ses propositions et de calculer les suites qu'en pourrait entraîner le rejet. Il ne peut pas donner l'assurance qu'on accordera à l'étranger une égale faveur aux produits anglais; mais en modifiant le tarif il n'a eu en vue que les intérêts de l'Angleterre, et il est convaincu que les autres nations suivront l'exemple de la Grande-Bretagne et qu'elles comprendront la nécessité d'abolir les tarifs prohibitifs. Il espère que ses propositions seront accueillies favorablement par toutes les classes de la société.

— Je suis arrivé depuis une heure.  
— De Dieppe?  
— De Dieppe.  
— Ah! c'est vrai!  
— Et ma première visite est pour vous.  
— C'est charmant de votre part, dit Monte-Christo, comme il eût dit tout autre chose.  
— Eh bien! voyons, quelles nouvelles?  
— Des nouvelles! vous demandez cela à moi, à un étranger!  
— Je m'entends: quand je demande quelles nouvelles, je demande si vous avez fait quelque chose pour moi?  
— M'aviez-vous donc chargé de quelque commission? dit Monte-Christo en jouant l'inquiétude.  
— Allons! allons! dit Albert, ne simulez pas l'indifférence; on dit qu'il y a des avertissements sympathiques qui traversent la distance: eh bien! au Tréport, j'ai reçu mon coup électrique: vous avez, sinon travaillé pour moi, du moins pensé à moi.  
Cela est possible, dit Monte-Christo. J'ai en effet pensé à vous, mais le courant magnétique dont j'étais le conducteur agissait, je l'avoue, indépendamment de ma volonté.  
— Vraiment! contez-moi cela; je vous prie.  
— C'est facile. M. Danglars a dîné chez moi.  
— Je le sais bien, puisque c'est pour fuir sa présence que nous sommes partis, ma mère et moi.  
— Mais il y a dîné avec M. Andrea Cavalcanti?  
— Votre prince italien?  
— N'exagérons pas, M. Andrea se donne seulement le titre de comte.  
— Se donne, dites-vous?  
— Je dis: se donne.  
— Il ne l'est donc pas?  
— Eh! le sais-je, moi? Il se le donne, je lui donne, on le lui donne; n'est-ce pas comme s'il l'avait?  
— Homme étrange que vous faites, allez! Eh bien?

Le discours de Robert Peel a produit une grande sensation. La discussion sur ses propositions a été fixée à lundi en huit.

Les explications catégoriques données le 26, à la chambre des lords par le duc de Wellington ne laissent plus aucun doute sur la résolution prise par tous les collègues de sir Robert Peel d'appuyer de tout leur pouvoir les mesures que proposera sir Robert Peel. Cette résolution est, comme nous l'avons fait remarquer, la conséquence du fait de leur rentrée aux affaires après la crise ministérielle du mois de décembre dernier.

Quelle que soit l'obstination des membres du parti territorial, la déclaration du duc de Wellington ne peut amener de donner à réfléchir aux hommes de ce parti que l'esprit de caste n'a pas aveuglé au point de leur faire méconnaître les dangers de leur propre situation. Le duc de Richmond a pu traiter sir Robert Peel de révolutionnaire, d'homme sans principes, mais oserait-il porter une pareille accusation contre le nom le plus illustre de l'aristocratie anglaise, et s'il l'osait, trouverait-il dans la noble assemblée dont il fait partie, beaucoup de voix pour applaudir ces imprudentes paroles? Non, elles seraient sans effet, car le duc de Wellington sera toujours l'un des représentants les plus glorieux des idées conservatrices, et on serait mal venu dans les chambres, comme dans le pays, à mettre en doute la loyauté de son caractère et la sincérité de ses convictions.

Si donc le duc de Wellington déclare aujourd'hui qu'une modification des lois sur les céréales est devenue urgente, s'il déclare que la formation d'un cabinet fondé sur le principe du maintien de ces lois lui paraît impossible et qu'il ne voudrait pas prendre la responsabilité d'une telle combinaison, il faut qu'en effet la situation soit réellement grave pour avoir motivé à ce point les vues de cet homme d'Etat.

Quelle que soit l'amitié politique qui unit les deux principaux membres du cabinet anglais, on ne peut supposer qu'un homme aussi haut placé que l'est le duc de Wellington, ait pu sacrifier ses convictions au maintien de cette amitié. On peut encore moins supposer que le désir de rester au pouvoir ait été pour quelque chose dans la détermination du noble duc, le parti ultra-tory doit donc se résigner à accepter sans espoir de retour ce qu'il appellera peut-être une défection nouvelle, une trahison, mais ce qui n'est que l'effet de la haute raison qui a toujours présidé à la conduite du duc de Wellington.

Si les bruits qui courent, sont exacts, sir Robert Peel n'aurait communiqué à aucun de ses collègues les projets qu'il doit soumettre aujourd'hui au parlement. Il est difficile de croire que les choses se soient passées ainsi; mais dans ce cas les membres du cabinet auraient donné carte blanche à leur chef en l'assurant de leur concours entier et cordial comme l'a fait le duc de Wellington à la chambre des pairs. Des lois toutes bruits de démissions ministérielles dont le *Morning Post* annonce chaque matin ses lecteurs, deviennent sans vraisemblance et sans portée.

Des ministres autorisant leur collègue à présenter les propositions, qu'il croit nécessaires pour répondre aux exigences de la situation, et lui donner cette autorisation avec l'assurance de leur appui, ce n'est pas ce qu'on peut attendre de se retirer du conseil d'état, ne vaut rien, jouerait un rôle ridicule et dangereux pour leur réputation d'hommes sages, et l'on ne peut raisonnablement admettre qu'une pareille comédie se joue dans les conseils de la couronne.

M. Mercier, ministre d'Etat, gouverneur de la province de Hainaut, plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, en mission extraordinaire près la cour des Pays-Bas, accompagné de M. van der Straeten, chargé des fonctions de secrétaire, est arrivé hier en cette résidence. Son Exc. est descendue chez M. de Witt, à l'Hotel de l'Europe.

Les amis des beaux-arts apprendront sans doute avec une vive satisfaction, que le Roi veut de choisir pour son cabinet dans

— Eh bien! que?  
— M. Danglars a dîné chez moi.  
— Ou.  
— Avec votre comte Andrea Cavalcanti?  
— Avec le comte Andrea Cavalcanti, le marquis son père, madame Danglars, M. et madame de Villefort, des gens charmants, M. Danglars, Maximilien Morrel, et puis qui encore, attendez donc... Ah! M. de Château-Renaud.  
— On a parlé de moi?  
— On n'en a pas dit un mot.  
— Tant pis.  
— Pourquoi cela? il me semble que si l'on vous a oublié, on est en agissant ainsi, que ce que vous désirez.  
— Mon cher comte, si l'on n'a point parlé de moi, c'est qu'on ne pensait beaucoup, et alors je suis désespéré.  
— Que vous importe, puisque mademoiselle Danglars n'était point au nombre de ceux qui y pensaient ici? Ah! si elle n'était point venue y penser chez elle.  
— Oh! quant à cela, non, j'en suis sûr, ou si elle y pensait, c'est certainement de la même façon que je pense à elle.  
— Touchante sympathie! dit le comte. Alors vous vous détestez?  
— Ecoutez, dit Morcerf, si mademoiselle Danglars était femme à prendre en pitié le martyre que je ne souffre pas pour elle, et à m'en récompenser en dehors des conventions matrimoniales arrêtées entre nos deux familles, cela n'aurait rien de merveilleux. Bref, je crois que mademoiselle Danglars serait une maîtresse charmante, mais comme femme, diable...  
— Ainsi, dit Monte-Christo en riant, voilà votre façon de penser sur votre future?  
— Oh! mon Dieu oui, un peu brutale, c'est vrai, mais exacte du moins. Or, puisqu'on ne peut faire de ce rêve une réalité, comme pour arriver à un certain but il faut que mademoiselle Danglars devienne ma femme, c'est-à-dire qu'elle vive avec moi, qu'elle pense près de moi, qu'elle chante près de moi, qu'elle fasse des vers et de la musique.

PREMIER CHAPITRE DU JOURNAL DE LA HAYE. 31 JANVIER 1846.

## LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XV.

### Un bal d'été.

Le même jour, vers l'heure où madame Danglars faisait la séance que nous avons dite dans le cabinet de M. le procureur du roi, une calèche de voyage, entrant dans la rue du Helder, franchissait la porte du n° 27 et se trouvait dans la cour.

Au bout d'un instant la portière s'ouvrait, et madame de Morcerf en descendant, appuyée au bras de son fils.

A peine Albert eut-il reconduit sa mère chez elle, que, commandant un bain et ses chevaux, après s'être mis seulement aux mains de son valet de chambre, il se fit conduire aux Champs-Élysées, chez le comte de Monte-Christo.

Le comte le reçut avec son sourire habituel. C'était une étrange chose; mais on ne paraissait faire aucun cas en avant dans le cœur ou dans l'esprit de cet homme. Ceux qui voulaient s'en rendre compte, pouvaient dire cela, forcer le passage de son intimité trouvaient un mur.

Morcerf, qui accourait à lui les bras ouverts, laissa, en le voyant, et malgré son sourire amical, tomber ses bras, et osa tout au plus lui tendre la main.

De son côté, Monte-Christo la lui toucha comme il faisait toujours, mais sans la lui serrer.

— Eh bien! me voilà, dit-il, cher comte.  
— Soyez le bienvenu.

(1) Voir le Journal de La Haye, du 30 janvier.



la célèbre collection de tableaux de Mlle Hoffman, dont MM. Nieuwenhuysen avaient fait l'acquisition, trois des plus admirables toiles que l'on connaisse dans l'école hollandaise et flamande, à savoir le chef-d'œuvre de Hobbema, dont la réputation est européenne, le magnifique portrait de Marie de Médicis par Rubens, et la célèbre noce flamande de David Teniers, dont il existe une estampe gravée par Lebas.

Suivant une lettre de Palerme adressée à l'Observateur Ménard, l'empereur Nicolas, avant de quitter la Sibirie, aurait signé au palais d'Olivuzza plusieurs décrets, par lesquels il accorde aux émigrés polonais une amnistie complète et leur réintégration dans leurs anciens droits; d'autres décrets auraient, en outre, accordé pleine liberté religieuse aux catholiques de Russie, en exceptant toutefois les jésuites.

Le correspondant d'Italie de la Presse lui écrit, en date du 19 courant, pour lui annoncer que l'élevation de M. l'archevêque d'Aix au cardinalat a eu lieu dans le consistoire secret du même jour.

Dans le même consistoire, S. S. a préconisé quinze évêques, parmi lesquels il y en a quatre présentés par la reine Isabelle pour les colonies espagnoles. Il en faut conclure que la reconnaissance de la reine d'Espagne de la part du Saint-Siège est désormais un fait accompli.

#### Nouvelles des États-Unis.

Les nouvelles reçues hier des États-Unis étaient, au dire des journaux anglais, d'un caractère assez tranquillisant, mais celles reçues aujourd'hui le sont beaucoup moins. Le parti qui repousse toute concession à faire à l'Angleterre sur la question de l'Oregon semble prendre le dessus. A la chambre des représentants un homme qui semblait depuis longtemps avoir renoncé à jouer un rôle dans les affaires publiques, M. Quincy Adams, l'ancien président, s'est prononcé de la manière la plus énergique dans le sens de ce qu'on appelle le parti national ou anti-anglais qui veut qu'on dénonce à l'Angleterre le traité de 1827 relatif à l'occupation commune et qu'à l'expiration de l'année qui suivra cette dénonciation on s'empare sans autre forme de procès des territoires contestés. M. Quincy Adams veut qu'on se donne pour le moment à faire cette dénonciation, il espère qu'aucune collision ne résultera de cette mesure et dès lors il ne voit pas de nécessité, quant à présent, d'augmenter le nombre des troupes ni les forces navales de la république. Dans un an, lorsque l'occupation commune cessera, le gouvernement devra envisager aux mesures de protection des sujets américains dans les possessions nouvellement occupées par eux. Il sera temps alors de voter de nouvelles dépenses pour cet objet.

La question doit avoir enfin une solution, ajoute l'orateur et la dénonciation de ce traité ne serait pas une déclaration de guerre. Ce serait seulement dire à l'Angleterre: «Après avoir négocié vingt ans sur cette question nous ne sommes plus d'avis de négocier encore; nous allons prendre possession de ce qui nous appartient et alors, si pour régler une question qui n'intéresse que nous, vous voulez négocier, nous négocierons tant qu'il vous plaira.» Admettant ensuite l'éventualité d'une guerre avec la Grande-Bretagne, s'il y a encore un souffle de vie en moi, s'est écrié l'orateur au milieu des applaudissements d'une grande partie de l'assemblée, je serai le premier à faire tous les sacrifices nécessaires pour qu'elle soit pour nous triomphante et glorieuse, et dans tous les cas elle se terminera, je l'espère, de telle façon que l'Angleterre ne sera plus tentée d'intervenir dans les affaires des États-Unis.

Dans la séance du 3, M. O'Connell d'Irlande a présenté les résolutions suivantes, dont la lecture a été interrompue à plusieurs reprises par les éclats de rire de la chambre:

«Nous voyons avec joie les nobles dispositions qui règnent dans notre glorieuse confédération pour raffermir et consolider les principes de la liberté républicaine et étendre les bienfaits de nos institutions libres dans toutes les parties de l'univers, dans un esprit de charité chrétienne et de pacifique fraternité.

Tandis que nous saluons l'admission du Texas au sein de l'Union, nous accueillons avec orgueil et satisfaction la résolution prise par le pouvoir exécutif et le congrès américain de faire prévaloir nos droits sur l'Oregon, et dans le même esprit nous voyons grandir le désir d'incorporer le Mexique, le Yucatan, la Californie, etc., dans la confédération. Nous voyons que l'Irlande a tous les droits de partager les bienfaits de nos institutions libres.

Le peuple anglais, comme nation, a longtemps été foulé aux pieds par le gouvernement anglais; mais si pendant des siècles il a gémi sous le sceptre monarchique, il a toujours chéri les principes démocratiques d'un gouvernement républicain, le seul gouvernement qui ait assuré à l'homme sa liberté.

La chambre décide qu'elle recevra avec toute l'attention qu'elles méritent, toutes les communications qui lui seront adressées par ce peuple aux sentiments élevés, ami de la liberté, tendant à atteindre cet objet (l'annexion de l'Irlande aux États-Unis).

Ce document est digne de figurer à côté des pompeuses proclamations de M. O'Connell.

La chambre a décidé à la majorité de 20 voix (182 contre 82) qu'une action au sujet de l'Oregon serait ajournée, mais que la notification serait faite à l'Angleterre le 1<sup>er</sup> lundi de février. Mais comme les deux tiers des voix étaient nécessaires pour adopter cette résolution, la question est encore à décider, et la chambre en reste saisie.

#### Nouvelles d'Allemagne.

Berlin, 21 janvier.

D'après des nouvelles arrivées hier au ministère de l'intérieur, on a essayé dans la nuit du 18 au 19 de ce mois de s'emparer d'une des portes de la ville de Graudenz et de délivrer de vive force les prisonniers. La tentative a, dit-on, échoué; des patrouilles de cavalerie ont balayé les individus attroupés autour de la porte et ont fait de nombreuses arrestations. On recevra sans doute aujourd'hui des nouvelles plus détaillées. M. de Bodelschwingh, ministre de l'intérieur, est parti ce matin pour se rendre à Graudenz, dans le but de découvrir lui-même tous les fils de la conjuration.

La feuille officielle de Bromberg, dans son numéro du 16 janvier, contient ce qui suit touchant les personnes qui ont découvert les tentatives de rébellion dans la province de Posén:

L'amour et le fidèle attachement au roi, notre maître, ainsi que l'esprit de discipline et le respect pour la loi qui, comme partout dans le militaire, se montre parmi les hommes de la landwehr de cette contrée, a eu dernièrement l'occasion de se manifester d'une manière honorable. On a fait, sous le sceau du secret, à plusieurs Polonais de la landwehr des propositions coupables et on a tâché de les séduire. Mais, se souvenant de leur devoir, ils ont repoussé avec mépris ces insinuations et ont informé les autorités civiles et militaires qui leur sont préposées de ces menées suspectes. Les autorités militaires supérieures ont rendu compte à S. M. le roi de cette action méritoire, et par suite de cela il a été rendu un ordre de cabinet du 9 décembre de l'an passé par lequel Pierre Barke, soldat de la cavalerie, Martin Dziabek, de la réserve, et Woyziech Budnik, de la landwehr, ont reçu la médaille d'honneur et 1 Frédéric d'or de récompense. François Budnik, Valentin Poyda et François Heidak, également de la landwehr, ont aussi reçu chacun 1 Frédéric d'or. Cette marque de satisfaction du roi doit être un encouragement pour chacun de redoubler de dévouement pour avancer l'intérêt suprême de toute manière.

Schneidemühl, le 5 janvier 1846.

DE NASS,

major et commandant du 3<sup>e</sup> bataillon (Schneidemühl) du 14<sup>e</sup> régiment de la landwehr.

L'ordre de cabinet dont il est fait mention ci-dessus est adressé à M. le lieutenant-général de Wrangel, chef du 2<sup>e</sup> corps d'armée à Stettin, et commence par ces mots:

«Chacun des six individus du 3<sup>e</sup> bataillon (Schneidemühl) du 14<sup>e</sup> régiment de la landwehr, qui, en donnant avis des entreprises coupables qui ont eu lieu dans le cercle de Wirsis, ont prouvé le profond sentiment du devoir qui les anime, et rendu service à l'ordre public, je veux faire cadeau de 1 Frédéric d'or que l'État assigne au militaire de l'année...»

La deuxième chambre de Saxe dans sa séance du 22, a proposé de la discussion générale du budget de la guerre, a adopté à l'unanimité une proposition de sa commission, tendant à ce que la chambre demande au gouvernement qu'il fasse des démarches auprès de la haute autorité des charges militaires ne soient pas jugées nécessaires à une époque de paix générale, comme l'époque actuelle.

#### Nouvelles de France.

Paris, 28 Janvier.

La séance de mardi, de la chambre des députés, en France, a été signalée par la discussion du paragraphe 4 du projet d'adresse; c'est à l'occasion de ce paragraphe que le débat sur la reconstitution du conseil royal de l'université a été ouvert; M. de Tocqueville, St-Marc Girardin et Bouilland ont parlé contre l'ordonnance ministérielle, M. de Carné s'en est défendu. Dans la séance d'hier M. le ministre de l'instruction publique et M. Thiers ont débattu la parole.

Un amendement a été déposé; il a pour but de demander qu'une loi vienne prochainement régler l'exercice de la liberté d'enseignement.

M. Berryer a fait distribuer hier, à la chambre des députés, un amendement pour prendre place entre les §§ 5 et 6. Voici le texte du nouveau paragraphe:

«Si la paix venait à être troublée par le conflit des prétentions de deux grands peuples, la France se réserve de veiller ce qu'il ne soit porté aucune atteinte aux principes du droit public, qui protègent, sur les mers, la liberté et la dignité de relations internationales.»

«Si la paix venait à être troublée par le conflit des prétentions de deux grands peuples, la France se réserve de veiller ce qu'il ne soit porté aucune atteinte aux principes du droit public, qui protègent, sur les mers, la liberté et la dignité de relations internationales.»

M. Crémieux a présenté hier, à la fin de la séance, un amendement sur le § 4, tendant à inviter le gouvernement à présenter aux chambres une loi sur la liberté d'enseignement.

Les réformateurs électoraux s'emparent victorieusement des révélations du député de Guéret et en tirent la conséquence fautive, que leur médecine, le roi politique, peut seul guérir le mal. — La bonne plaisanterie! — Oui, sans doute, une réforme serait nécessaire; mais pas un n'ose dire quelle espèce de réforme. — Et pas un cependant, même ceux qui demandent le suffrage universel, n'ignore que la corruption provenant du trop de part de l'élément démocratique dans le scrutin électoral, la meilleure réforme serait celle qui élèverait le cens au lieu de l'abaissier. — Pas un n'ignore que l'extension du droit politique se brise contre l'argument tiré des élections municipales, puisqu'elles sont mille fois plus scandaleuses encore! puisqu'en descendant l'échelle d'élection du député au conseiller général ou d'arrondissement, et de ceux-ci au conseiller municipal, on voit le scrutin s'emplir de souillures d'autant plus que les électeurs sont moins riches! — Ce n'est point une théorie, cela; c'est un fait, et un fait aussi malheureux qu'incoutestable. Mais on le trouve gênant, et l'on passe à côté de ce fait, sans s'arrêter, pour être juste, que ce mal n'est pas incurable, même en laissant les choses dans l'état piteux où elles sont. — Le caractère et l'intelligence des classes inférieures s'amélioreront sans doute avec le temps et il faut espérer que, peu à peu, nos mœurs politiques deviendront plus sages et plus honnêtes. Mais d'ici là, on aura beau refondre la loi électorale, la substance sur laquelle opère cette loi demeurera la même avec sa nature vicieuse ou inexprimémentée, les résultats aussi seront toujours les mêmes. — C'est la question des réformes en Espagne. — On modifierait de mille manières la constitution et les lois, que ce peuple malheureux n'en deviendrait ni plus heureux ni plus fort, puisque les sources de la puissance, du bien-être et de la fortune, les sources de l'industrie, du commerce et de l'agriculture sont taries.

(La Cravache.)

#### Bulletin de l'Algérie.

On mande d'Oran, 16 janvier, que dans l'ouest de la province le pays commence à se réorganiser. Cependant, ajoute-t-on, tout n'est point encore fini, et il est à regretter qu'Abdel-Kader aujourd'hui retiré sur les hauts plateaux, réparât dans le Tell pour y soulever de nouveau les malheureuses tribus qui sont trop faibles pour lui résister et que nos colonnes ne puissent toujours protéger bien efficacement. Poussé de près, pendant plusieurs jours, par la colonne de M. le lieutenant-général de Lamoricière, et fort mal accueilli par les Ouled-Saheur et les Sdamas, qui instruits de l'arrivée de nos troupes ont refusé de lui fournir des grains et se sont battus contre lui, l'émir a été forcé de se retirer en toute hâte sur le bord du Chat-el-Chergni, en un lieu dit Ain-Sekrouna, où il ne peut rester longtemps. Il est difficile de prévoir si du pays d'Ain-Sekrouna il continuera ses mouvements rapides qui lui sont propres, à pénétrer de nouveau dans le Tell. Dans le premier cas, il ferait son mouvement par le sud et à une grande distance. Dans le second, il trouverait devant lui: 1<sup>o</sup> La colonne de M. le maréchal-gouverneur qui doit être du côté de Tiaret; 2<sup>o</sup> M. le lieutenant-général de Lamoricière qui était, le 11, dans le pays des Sdamas; 3<sup>o</sup> M. le général Korte qui parcourt les Yagoubia; 4<sup>o</sup> Au sud d'Oran la colonne commandée par M. le colonel Grand, qui accompagne M. le lieutenant-colonel Walsin Esterhazy, avec tout le magasin 5<sup>o</sup> Enfin, à l'ouest, les troupes de la subdivision de Tlemcen.

#### Affaires de Suisse.

Proclamation du grand-conseil de la république de Berne au peuple bernois.

Chers concitoyens, Ayant égard aux vœux qui nous ont été exprimés par un grand nombre de citoyens, et comprenant le besoin de faire disparaître de la constitution les défauts que l'expérience y a signalés, nous avons résolu, en session extraordinaire et après mûre délibération, de soumettre la loi fondamentale de notre république à une large révision.

Il n'est personne d'entre nous qui puisse méconnaître que la constitution saluée en 1831 par les acclamations du peuple bernois, ne renferme les conditions les plus essentielles de sa liberté et de son bonheur, et que, depuis cette époque, les nombreux germes d'avenir qui y avaient été déposés se soient heureusement développés et n'aient produit d'excellents fruits. Mais, pareils à toutes les œuvres humaines, cette constitution fut aussi un

dant tout le temps de ma vie, alors je n'étais qu'une maîtresse, mon cher comte, cela se quitte; mais une femme, peste! c'est autre chose, cela se garde, et éternellement, de près ou de loin, c'est-à-dire; or, c'est effrayant de garder toujours mademoiselle Danglars, fût-ce même de loin.

— Vous êtes difficile, vicomte.  
— Oui; car souvent je pense à une chose impossible.  
— A laquelle?  
— A trouver pour moi une femme comme mon père en a trouvé une pour lui.

— Monte-Christo pâlit et regarda Albert en jouant avec des pistolets magnifiques dont il faisait rapidement crier les ressorts.

— Ainsi votre père a été bien heureux? dit-il.  
— Vous savez mon opinion sur ma mère, monsieur le comte: un ange du ciel; voyez-la encore belle, spirituelle toujours, meilleure que jamais.

J'arrive du Tréport; pour tout autre fils; eh! mon Dieu! accompagner sa mère serait une compensation ou une corvée; mais moi, j'ai passé quatre jours en tête-à-tête avec elle, plus satisfait, plus reposé, plus poétique, vous le dirai-je, que si j'eusse emporté au Tréport la reine Mab ou Titania.

— C'est une perfection désespérante, et vous donnez à tous ceux qui vous entendent de graves envies de rester célibataires.

— Voilà justement, reprit Morcél, pourquoi, sachant qu'il existe au monde une femme accomplie, je ne me soucie pas d'épouser mademoiselle Danglars. — Vous quelquelquefois remarqué comme notre égoïsme revêt de couleurs brillantes tout ce qui nous appartient? Le diamant qui chatoyait à la vitre de Marie ou de Fossin devient bien plus beau depuis qu'il est notre diamant; mais si Pévidence vous force à reconnaître qu'il en est un d'une eau plus pure, et que vous soyez condamné à porter éternellement ce diamant inférieur à un autre, comprenez-vous la souffrance?

— Mendain! murmura le comte.  
— Voilà pourquoi je sauterai de joie le jour où mademoiselle Eugénie s'apercevra que je ne suis qu'un chétif atomes, et que j'ai à peine autant de cent mille francs qu'elle a de millions.

Monte-Christo sourit.  
— J'avais bien pensé à une chose, continua Albert, Franz aime les cho-

ses excentriques, j'ai voulu le rendre amoureux de mademoiselle Danglars; mais malgré quatre lettres que je lui ai écrites dans le plus affriandant des styles, Franz m'a imperturbablement répondu:

«Je suis excentrique, c'est vrai, mais mon excentricité ne va pas jusqu'à reprendre ma parole quand je l'ai donnée.»

— Voilà ce que j'appelle le dévouement de l'amitié: donner à un autre la femme dont on ne voudrait soi-même qu'à titre de maîtresse.

Allert sourit.  
— A propos, continua-t-il, il arrive, ce cher Franz; mais peu vous importe, vous ne l'aimez pas, je crois?

— Moi! dit Monte-Christo; eh! mon cher vicomte, où donc avez-vous vu que je n'aimais pas M. Franz? j'aime tout le monde.

— Et je suis compris dans tout le monde... merci.  
— Oh! ne confondons pas, dit Monte-Christo; j'aime tout le monde à la manière dont Dieu nous ordonne d'aimer notre prochain, chrétiennement; mais je ne hais bien que de certaines personnes. Revenons à M. Franz d'Epinay. Vous dites donc qu'il arrive?

— Oui, mandé par M. de Villefort, aussi enragé, à ce qu'il paraît, de marier mademoiselle Valentine que M. Danglars est enragé de marier mademoiselle Eugénie. Décidément il paraît que c'est un état des plus fatigants que celui de père de grandes filles; il semble que cela leur donne la fièvre, et que leur pouls bat quatre-vingt-dix fois à la minute jusqu'à ce qu'ils en soient débarrassés.

— Mais M. d'Epinay ne vous ressemble pas, lui; il prend, ce me semble, son mal en patience.

— Mieux que cela, il le prend au sérieux; il met des cravates blanches et parle déjà de sa famille. Il a au reste pour les Villefort une grande considération.

— Méritée, n'est-ce pas?  
— Je le crois, M. de Villefort a toujours passé pour un homme sévère, mais juste.

— A la bonne heure, dit Monte-Christo, en voilà un au moins, que vous ne traitez pas comme ce pauvre monsieur Danglars.

— Cela tient peut-être à ce que je ne suis pas forcé d'épouser sa fille, ré-

poudit Albert en riant.  
— En vérité, mon cher monsieur, dit Monte-Christo, vous êtes d'une fatuité révoltante.

— Moi!  
— Oui, vous. Prenez donc un cigare.

— Bien volontiers. Et pourquoi puis-je le faire?  
— Mais parce que vous êtes là à vous défendre, à vous débattre d'épouser mademoiselle Danglars. Eh! mon Dieu! laissez aller les choses, et ce n'est peut-être pas vous qui retirerez votre parole le premier.

— Bah! fit Albert avec de grands yeux.  
— Eh! sans doute, monsieur le vicomte, on ne vous mettra pas de force le cou dans les pertes, que diable! Voyons, sérieusement, reprit Monte-Christo en changeant d'intonation, avez-vous envie de rompre?

— Je donnerais cent mille francs pour cela.  
— Eh bien! soyez heureux; M. Danglars est prêt à en donner le double pour atteindre au même but.

— Est-ce bien vrai ce bonheur-là? dit Albert, qui cependant en disant cela ne put empêcher qu'un imperceptible nuage passât sur son front. Mais, mon cher comte, M. Danglars a donc des raisons?

— Ah! te voilà bien nature orgueilleuse et égoïste! à la bonne heure, je retrouve l'homme qui veut trouver l'amour-propre d'autrui à coup de bêche, et qui crie quand on touche le sien avec une aiguille.

— Non! mais c'est qu'il me semble que M. Danglars...  
— Devait être enchanté de vous, n'est-ce pas? Eh! non! M. Danglars est un homme de mauvais goût, c'est convenu, et il est encore plus enragé d'un autre...

— De qui donc?  
— Je ne sais pas, moi; étudiez, regardez, saisissez les allusions à votre passage, et faites-en votre profit.

— Bon, je comprends; écoutez, ma mère... non! pas ma mère, j'ai trompé, mon père a eu l'idée de donner un bal.

— Un bal, dans ce moment-ci de l'année?  
— Les bals d'été sont à la mode.  
— Ils n'y seraient pas que la comtesse n'aurait qu'à vouloir, elles les y







